

Un certificat de conformité est-il équivalent à un certificat d'analyse ?



Vous êtes ici :

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [CERTIFICATION DES SUBSTANCES POUR USAGE PHARMACEUTIQUE](#) / [Informations générales sur la procédure de Certification \(CEP\)](#) / [Dossier de demande](#) / Un certificat de conformité est-il équivalent à un certificat d'analyse ?

Réponse :

Un certificat de conformité (CEP) ne remplace pas un certificat d'analyse et ne garantit pas qu'un lot de la substance soit de qualité appropriée. Il ne remplace pas non plus un certificat BPF. Un CEP démontre qu'une substance donnée est convenablement contrôlée par la monographie de la Ph. Eur., avec des ajouts, si nécessaire.

Pour plus d'informations, voir document [How to read a CEP \(PA/PH/CEP \(15\) 31\)](#) (en anglais uniquement).